

## La Proposition

Pour réaliser cet objectif, nous proposons la constitution d'un "Parlement du monde". Un tel parlement devrait être élu par tous les citoyens du monde au moyen d'élections régulières. Les candidats devraient être choisis parmi des personnes qui se sont concrètement distinguées – c'est-à-dire à travers leur oeuvre dans le domaine social, politique, sanitaire, religieux, éducatif et culturel – dans les divers pays dans lesquels ils ont vécu et dans lesquels ils oeuvrent, abstraction faite de leur nationalité d'origine. Chaque pays devrait élire un nombre de représentants proportionnel au nombre de ses habitants.

Les candidatures devraient être libres, et proposées par des associations de citoyens. Les parlementaires du monde devraient ensuite élire un "Conseil des dix" avec des fonctions uniquement administratives et de gestion.

Le "Parlement du monde" devrait avoir une fonction uniquement consultative portant sur des problèmes éthiques, sociaux et politiques concernant l'intérêt de l'humanité dans son ensemble, et pourrait être interpellé, sur de tels sujets, par au moins un tiers des parlementaires de chaque pays, ou par les représentants mêmes des pays membres auprès de l'assemblée des Nations Unies,

Le "conseil des dix" aurait pour fonction d'accueillir les demandes y parvenues et d'envoyer les questions à chacun des membres du "Parlement du Monde", lesquels, en continuant à exercer normalement leurs activités dans les pays respectifs, devraient répondre au conseil par e-mail dans des délais relativement brefs.

Le conseil même se chargerait ensuite d'envoyer les réponses fournies (en les indiquant aussi en pourcentage) à ceux qui auraient demandé un avis, et même de rendre publique la réponse par le biais des médias.

Le "Parlement du monde" étant un organe uniquement consultatif et dépourvu d'un quelconque pouvoir politique effectif, son activité ne pourrait pas courir le risque d'entrer en conflit avec d'autres activités et décisions des Nations Unies ou des Etats membres: celui-ci devrait uniquement être une référence éthique et devrait être interpellé seulement à propos de sujets ayant un intérêt effectif pour l'humanité.

Le "Parlement du monde" devrait se réunir – dans des lieux différents – en séance plénière une fois par an de manière à favoriser la connaissance réciproque entre ses membres et pour rédiger un rapport relatif au programme sur l'état du monde. Le "Conseil des dix" pourrait ensuite le convoquer en séance extraordinaire pour discuter des situations particulièrement graves, qui nécessitent, à savoir de l'avis même du "Conseil des dix", un prononcé urgent et argumenté de la part du parlement.

Dès sa première convocation le "Parlement du monde" devrait rédiger une "Charte des valeurs" cohérente avec celle dont s'inspire l'"organisation des Nations Unies", de manière à définir et à pouvoir mieux communiquer les buts et les limites de son action.

Le coût de l'organisation du "Parlement du monde" – très modeste, en ce qu'il est limité au salaire du conseil des dix et à la couverture de gestion, ainsi qu'au remboursement des frais des parlementaires pour leur participation au projet – devrait être supporté par les Nations Unies, qui devraient aussi constituer le premier et incessible sponsor de l'initiative.

Dans le cas où certains pays ne voudraient pas participer au projet, seuls les parlementaires délégués par les pays qui désirent adhérer à ce projet y prendraient part, avec toujours la possibilité, pour ceux qui n'y auraient pas initialement adhéré, de le faire à un moment successif, ou bien aux élections successives, qui devraient se dérouler régulièrement tous les 5-7 ans.

Toutes les élections devraient se dérouler aux frais des Etats adhérents et devraient être contrôlées par des personnes mandatées par l'ONU, qui pourrait dans tous les cas décider d'offrir sa propre contribution économique et son propre support logistique pour l'organisation des élections dans les pays au sein desquels les gouvernements en feraient la demande.